

VALMAG

LE MAGAZINE DU VALTOM // N°28 - Octobre 2019

SYNDICAT POUR LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

KIKI

**A CASSÉ MON MOBILIER.
QU'EST-CE QUE JE FAIS ?**

JE DÉMONTE
LE MEUBLE ?

JE DÉMONTE
KIKI* ? TU VAS PERDRE



FAITES LE BON CHOIX !

DÉMONTEZ VOS MEUBLES HORS D'USAGE ET DÉPOSEZ-LES EN DÉCHÈTERIE

P4 VALORISATION DES DÉCHETS
D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT
Dossier spécial



P10 PRÉVENTION
Les 10 ans du dispositif
Établissements Témoins



TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

VALTOM
Valorisons notre avenir

QUE FAIRE DES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT ?

La rentrée vient d'avoir lieu. Cette période est propice aux déménagements et donc au tri au sein de nos logements. Sans que nous y fassions réellement attention, ces situations conduisent à une importante production de déchets. Sur le territoire du VALTOM, ce sont plus de 7kg de déchets d'ameublement (DEA) par habitant qui sont collectés sur les déchèteries de notre territoire.

La valorisation de ce type de déchets est aujourd'hui possible grâce à la mise en œuvre d'une collecte spécifique organisée par l'éco-organisme Eco-mobilier et financée par le consommateur qui s'acquitte d'une éco-participation au moment de l'achat.

Nos collectivités adhérentes travaillent à la mise en place de nouvelles bennes de collecte au sein des déchèteries pour améliorer votre service et la valorisation de ces déchets. 36 déchèteries sont aujourd'hui équipées d'une benne dédiée aux DEA sur les 49 déchèteries existantes. Nous sommes ravis du partenariat mis en place avec Eco-mobilier qui nous permet cette année de mener une campagne d'information et de sensibilisation à un meilleur tri des DEA à l'échelle départementale avec l'ensemble de nos collectivités adhérentes.

Mais nous pouvons faire mieux ! Car au-delà de la collecte et du recyclage, la priorité doit être donnée au réemploi. En effet, avant de jeter, il est impératif de se poser une question : est-ce que mon meuble peut être réparé ou réutilisé ? Si oui, c'est autant de meubles qui retrouveront une seconde vie.

Cette nouvelle vie pourra être possible notamment grâce aux ressourceries, véritables cavernes d'Ali Baba et lieux d'échange et de convivialité. Nous avons tissé des partenariats solides avec les ressourceries du territoire qui au-delà d'incarner l'économie circulaire permettent également la mise en œuvre d'une économie sociale et solidaire.

Découvrez donc dans ce numéro spécial toute la filière de collecte et de traitement de ces déchets d'ameublement et surtout pensez à leur réutilisation !

Laurent BATTUT,
Président du VALTOM



Laurent BATTUT,
Président du VALTOM

O
T
D
E

AU SOMMAIRE

AU FIL DES ACTUS

P3

VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

P49

- LA SECONDE VIE DE VOS MEUBLES
- QUE PEUT-ON DÉPOSER DANS LES BENNES ÉCO MOBILIER ?
- ÉCO MOBILIER EN QUELQUES CHIFFRES !

PRÉVENTION

P10

- LES 10 ANS DU DISPOSITIF ÉTABLISSEMENTS TÉMOINS

Au fil des actus



P.3

EN AUTOMNE, TOUS AU JARDIN !



Cette année, le VALTOM, ses collectivités en charge de la collecte des déchets et ses nombreux partenaires s'associent pour faire la promotion des techniques de jardinage au naturel, qui permettent de prévenir la production de déchets verts et de valoriser localement une grande partie des biodéchets et des déchets de jardin (paillage, broyage, compostage ...).

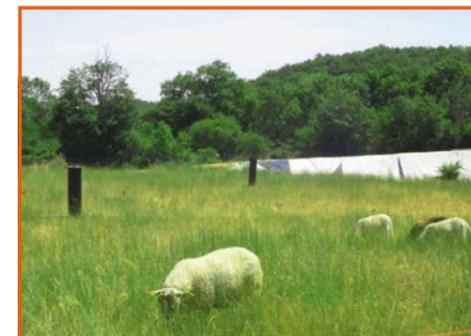
De septembre à novembre 2019, de nombreuses animations seront organisées pour sensibiliser au broyage, au compostage, au paillage et plus largement au jardinage au naturel sur tout le territoire du VALTOM.

Parmi ces animations : distribution de broyat, ateliers paillage, visites de sites de compostage, formation jardinage au naturel, animations pour les enfants, rendez-vous au jardin, café compost, spectacles... Toutes les animations sont à retrouver sur valtom63.fr.

ECO-PÂTURAGE À SAINT-DIERY

Depuis quelques semaines, une dizaine de chèvres et moutons de l'entreprise Éco tondeuse a élu domicile sur l'ancienne installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Diery.

Ils assurent l'entretien des 2 hectares du site en respectant sa biodiversité, sans pollution sonore et fertilisent naturellement les sols tout en évitant la production d'environ 20 tonnes de déchets verts par an. Au-delà du gain environnemental, le bilan économique est également favorable à cette pratique qui est moins onéreuse qu'un entretien par gyrobroyage.



LE PHOTOVOLTAÏQUE À MIREMONT : C'EST PARTI !



Pour répondre aux enjeux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le VALTOM poursuit la valorisation de ses sites de traitement. L'ancien centre de stockage de Miremont a été choisi (ainsi que 3 autres sites du territoire) pour accueillir une centrale photovoltaïque. Les travaux préparatoires de fermeture du casier ont débuté en juillet ; ils permettront, fin 2020, l'installation des panneaux photovoltaïques sur la zone.

Le parc de 2 hectares permettra à terme de produire l'équivalent de la consommation électrique de 1 000 habitants (hors chauffage).

UNE DÉLÉGATION DE LA PROVINCE DE TIZNIT EN VISITE À CLERMONT-FERRAND !

Convaincu que le partenariat n'a pas de frontière, le VALTOM est engagé depuis 2 ans déjà dans un partenariat avec la commune de Sandiara au Sénégal. Le 25 juin dernier, c'est sous l'égide de l'Agglomération du Pays d'Issoire que le VALTOM, le SICTOM des Couzes et le SICTOM Issoire Brioude ont reçu une délégation marocaine de la Province de Tiznit.

Au programme : visite du centre de tri Echalière Paprec, de l'Installation de stockage de déchets non dangereux de Puy-Long et du pôle de valorisation Vernéa. L'occasion d'avoir un retour des pratiques des uns et des autres et d'esquisser les contours d'un nouveau partenariat en contribuant à l'élaboration d'un schéma provincial de collecte et de traitement des déchets ménagers.



ABONNEZ-VOUS AU VALMAG

Pour recevoir les prochains numéros, merci de renvoyer le coupon ci-dessous à l'adresse suivante : VALTOM – Abonnement VALMAG - 1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par e-mail à : froberrt@valtom63.fr

Je souhaite recevoir les prochains numéros du Valmag : Par mail Par courrier

Nom : Prénom :

Mail :

Adresse :

CP : Ville :



VALORISATION DES DÉCHETS

De la table de cuisine constellée de tâches indélébiles laissées par deux générations d'enfants, à la vieille commode de tata Huguette très abîmée lors d'un déménagement (quel dommage...) en passant par votre joli canapé sur lequel Fripouille a décidé de faire ses griffes, 26 kg par habitant de déchets d'éléments d'ameublement sont produits chaque année en France. En 2018, plus de 680 000 t de meubles ont ainsi été collectés, valorisés et recyclés. Où doit-on déposer ces meubles devenus hors d'usage ? Quel organisme les prend en charge ? A quoi ressemble leur seconde vie ? Nous leur consacrons ce dossier :

UN MEUBLE, PLUSIEURS DESTINS :

LA VIEILLE COMMODE DE TATA HUGUETTE... PEUT-ELLE ENCORE SERVIR ?

NOP



YEP

D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

ALORS, JE PEUX ...



LE DONNER !



LE RÉPARER !



LE VENDRE !



LE DÉPOSER EN RESSOURCERIE !

JUSQU'À L'ENLÈVEMENT



Les bennes qui servent à la collecte des meubles usagés sont acheminées vers les centres de tri.

ET ENFIN... LA PHASE DE TRI.



Les meubles sont séparés par matériaux pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Une fois démonté, le meuble inutilisable peut être apporté en déchèterie et déposé dans la benne Eco-mobilier si elle en est équipée (certains magasins de meubles proposent également un service de reprise de vos meubles hors d'usage).



REMBOURRÉS

Les canapés peuvent être broyés pour servir de **combustible** dans les cimenteries.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



BOIS

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi redevenir un meuble.

RECYCLAGE



MOUSSE

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tatamis de judo**.



PLASTIQUES

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des **tuyaux**.



LES DÉCHETS ACCEPTÉS : N'OUBLIEZ PAS DE DÉMONTÉR VOS MEUBLES POUR OPTIMISER LEUR TRANSPORT



LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS : A DÉPOSER DANS LA BENNE ENCOMBRANTS



PAS DE REPOS POUR LES VIEUX MATELAS... ET ATTENTION À LA MOUSSE !

Que deviennent les meubles déposés en déchèteries ? Ils partent en centres de tri et sont ensuite regroupés par famille de matériaux. Pour faciliter le recyclage, il faut en effet séparer les matières qui composent ces produits : bois, mousse, plastique, ferraille. Pour les matelas, ce tri peut être effectué à l'aide d'une pelle hydraulique équipée d'une pince de tri ou par d'autres types de machines automatiques spécialisées. Pour certaines matières, comme la laine que l'on peut trouver dans certains matelas, un tri manuel supplémentaire est nécessaire.



A l'issue de son démantèlement le matelas peut devenir, par exemple, un isolant thermique et phonique pour l'industrie automobile.

UNE DEUXIÈME VIE ASSURÉE, UN COÛT ALLÉGÉ

En 2018, près de 3 300 t de meubles usagés ont été collectés par l'éco-organisme sur les 36 déchèteries du territoire équipées d'une benne dédiée. Cette année, cela représente environ 7 kg par habitant. Déposer ses meubles en benne Éco-mobilier présente un **double intérêt** :

Environnemental : car plus de 90% des meubles déposés sont valorisés ou recyclés (en 2012, avant la création de la filière, plus d'1 meuble sur 2 était enfoui).

Economique : la prise en charge d'un meuble déposé en benne éco-mobilier est assurée par l'éco-participation payée à l'achat. Elle n'est donc plus à la charge de la collectivité, qui reçoit 20€/t de meubles collectés. Le même meuble déposé en benne bois coûte à la collectivité 120€/t ou 140€/t en benne encombrant.

Retrouvez la liste des déchèteries équipées sur valtom63.fr

QUE DEVIENNENT LES MEUBLES QUE L'ON NE PEUT PAS RECYCLER ?



C'est le cas notamment des canapés, fauteuils et autres produits rembourrés. Ils sont composés de matières souvent collées qu'il est difficile de trier et de séparer.

Ils vont donc être broyés pour servir à fabriquer du Combustible Solide de Récupération (CSR).

Ce CSR est utilisé pour remplacer les énergies fossiles (pétrole, gaz...) dans les cimenteries ou pour alimenter des réseaux de chaleur urbains.

Cette démarche s'appelle la valorisation énergétique.

Avec 1 tonne de Combustible Solide de Récupération, on peut remplacer 0,5 tonne de pétrole !





VALORISATION DES DÉCHETS

P.8

ÉCO-MOBILIER EN QUELQUES CHIFFRES !

Créé en 2013 par 24 fabricants, cet éco-organisme est constitué aujourd'hui de 6 200 adhérents (fabricants et distributeurs). En 2018, Éco-mobilier a collecté 686 000 tonnes de meubles usagés, valorisées à 93 % dont 56 % de recyclage (contre 23% en 2011).

Plus de 4 700 points de collecte pour récupérer les meubles hors d'usage sont actuellement déployés sur le territoire national. Eco-mobilier favorise également le réemploi des meubles usagés en bon état et est partenaire de plus de 350 associations et entreprises d'insertion engagées pour la réutilisation et l'économie circulaire.



POINT DE VUE



Dominique Mignon
Présidente d'Eco-mobilier

Comment agit Eco-mobilier pour permettre à 93% des meubles usagés d'être valorisés ?

Avec les fabricants et distributeurs de mobilier, les collectivités territoriales, les opérateurs de traitement des déchets, les acteurs solidaires, Eco-mobilier œuvre pour que les meubles usagés puissent être collectés, triés, réemployés, recyclés ou valorisés sur l'ensemble du territoire. Plus de 4 700 points de collecte ont été déployés pour faciliter les démarches des Français pour se débarrasser de leur mobilier usagé.

Eco-mobilier encourage la R&D pour développer des solutions de recyclage et de valorisation, comme pour utiliser les matières recyclées ou trouver de nouveaux débouchés : sélection et mise en place de 9 projets innovants pour développer le recyclage des matelas, couvertures et oreillers usagés, déploiement d'opportunités nouvelles pour le bois issu des DEA, conception d'un nouveau dispositif d'appels d'offres pour le ramassage, le tri et la préparation des déchets d'éléments d'ameublement.

Quel est le pourcentage de matériaux recyclés dans la production de nouveaux meubles aujourd'hui en France ? Y a-t-il des objectifs fixés à ce sujet ?

Eco-mobilier va encourager, dans son nouveau contrat de services 2020, l'incorporation de matières premières recyclées issues des meubles en bois usagés dans les panneaux de particules qui constituent une grande partie des meubles invendus aujourd'hui.

Quels sont les enjeux pour votre éco-organisme dans les années à venir ?

L'objectif d'Eco-mobilier est d'atteindre le ZERO déchet pour le mobilier à horizon 2023. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux et éco-responsable, les efforts des prochaines années porteront notamment sur l'optimisation du schéma opérationnel, l'accompagnement de projets R&D pour trouver de nouveaux débouchés, l'encouragement de la reprise du mobilier et des démarches d'éco-conception en entreprises.



Quel est le rôle des metteurs sur le marché dans la prise en charge de la fin de vie de leurs produits ?

Les fabricants et distributeurs, adhèrent à Eco-mobilier afin qu'il prenne en charge, pour leur compte, la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation du mobilier usagé. Ils reversent à Eco-mobilier, l'éco-participation payée par le consommateur lors de l'achat de meubles neufs.

D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

P.9

LEXIQUE

Eco organisme : société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché de leur collecte à leur valorisation. Chaque type de produit possède son propre éco-organisme, tel que VALDELIA, pour le mobilier professionnel, CITEO pour les emballages, CYCLAMED pour les médicaments, ECO DDS pour les déchets chimiques des particuliers. Au total, une vingtaine de filières REP existent. Le projet de loi Economie circulaire propose d'en créer 5 supplémentaires.

L'ÉCO PARTICIPATION : « L'ASSURANCE RETRAITE » DE VOS MEUBLES.



Lorsque vous achetez des meubles neufs en magasins ou sur internet, vous pouvez voir sur les étiquettes de prix ou sur la page web dédiée, un montant appelé « éco-participation ». Cette éco-participation sert à financer la collecte, le tri et le recyclage de ces produits lorsqu'ils sont usagés. Calculée selon le poids, la dimension et le volume de l'équipement, elle est encaissée à chaque achat et entièrement reversée par le vendeur à l'éco-organisme* Éco-mobilier agréé par les pouvoirs publics pour assurer la fin de vie de ces meubles et produits rembourrés. Une partie de cette éco-participation est ensuite reversée aux collectivités pour la gestion de ces déchets en déchèteries. Une modulation de l'éco-participation en fonction du taux de matériaux recyclés utilisés par les fabricants est également en réflexion.

L'ÉCO-CONCEPTION OU COMMENT BIEN PENSER LES MEUBLES !

L'éco-conception consiste à prendre en compte la préservation de l'environnement dès la conception d'un produit.

L'objectif est d'atténuer les sources potentielles de pollutions et de déchets dans une logique de prévention, et ce à chacune des étapes du cycle de vie des meubles.

Tous les objets du quotidien peuvent être éco-conçus.

En mettant en place des démarches d'éco-conception, les entreprises s'ouvrent à de nouveaux marchés et répondent concrètement à une demande de plus en plus forte de produits respectueux de l'environnement. C'est également une potentielle source d'économies.

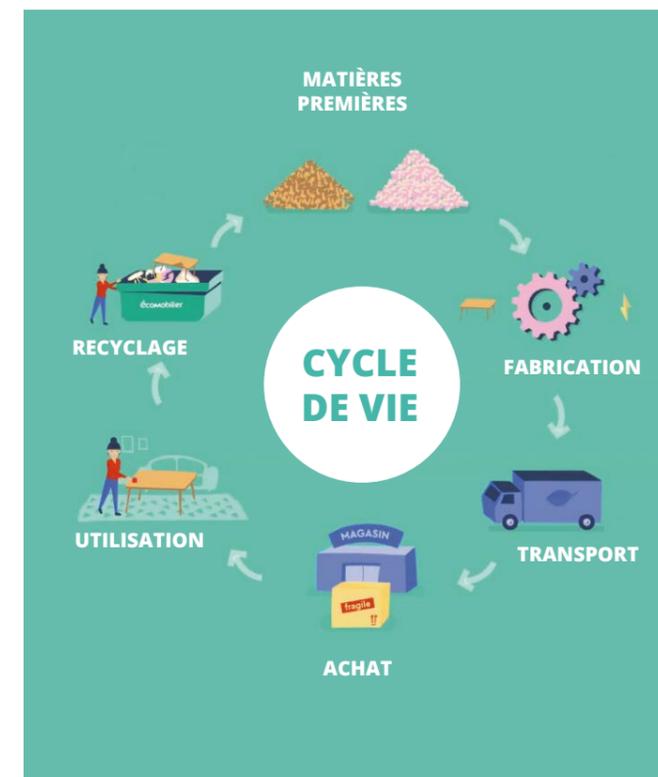
Pour chacun d'entre nous, c'est un moyen de consommer, d'utiliser et de penser la fin de vie de nos produits de façon plus responsable. Cela permet de préserver les ressources en privilégiant des produits conçus pour être réparés, réutilisés et recyclés plus facilement. Quand nos meubles vivent plusieurs vies, cela favorise la boucle vertueuse de l'économie circulaire.

En amont de la fabrication d'un meuble, il est possible de :

- Sélectionner des matières premières extraites et/ou produites de manière responsable et qui peuvent être facilement recyclées ou valorisées en énergie.
- Imaginer et fabriquer un meuble qui ne soit pas trop lourd, trop grand, trop compliqué à transporter, pour que l'on puisse par exemple transporter 10 meubles d'un coup plutôt qu'un seul.
- Incorporer, lors de la fabrication, plus de matériaux recyclés qui préservent les ressources naturelles.
- Concevoir des produits plus robustes et plus facilement réparables.
- Prévoir des process de fabrication éco-responsables.

Pour favoriser l'éco-conception, la modulation des contributions aux éco-organismes est désormais plafonnée à 20% du prix de vente hors taxe du produit.

A l'avenir, dans toutes les filières, des bonus et des malus seront attribués en fonction de l'incorporation de matières recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, la durabilité, la réparabilité, le réemploi et la recyclabilité des produits ainsi que la réduction de substances dangereuses.



Depuis 2008, le VALTOM accompagne les établissements scolaires du territoire dans leur projets de prévention des déchets.

Le dispositif, mené en partenariat avec l'Education Nationale et le Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne (REEA), permet aux établissements demandeurs de développer des projets personnalisés de lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, réemploi en bénéficiant d'un soutien technique et financier du VALTOM.
280 établissements et environ 20 000 élèves ont pu intégrer le dispositif.

RETOUR SUR LES ACTIONS MARQUANTES RÉALISÉES SUR 10 ANS DE DISPOSITIF :

2008 - 2009

6 établissements
208 élèves concernés

- Début de la version expérimentale du dispositif, qui s'appelait au départ **Programme d'Actions Pédagogique**
- Partenaire CREEA et Education Nationale
- Thématiques au démarrage : Consommation et éco-citoyenneté, compostage, diagnostic des déchets, tri

2009 - 2010

24 établissements
1 275 élèves concernés

- Le dispositif passe à la vitesse supérieure et prend le nom d'**Ecoles Témoins**
- Création d'un site internet avec un forum de discussion pour les établissements
- 1^{ère} participation à Expo-sciences

2010 - 2011

23 établissements
916 élèves concernés

- 1^{er} goûter zéro déchet
- Plus que des animateurs, de vrais pilotes d'actions

2011 - 2012

25 établissements
1 440 élèves concernés

- 1^{er} ateliers de création d'œuvres d'art, à partir de déchets
- Elargissements à d'autres types d'établissements (ALSH*, musée...)
- Réalisation d'une vidéo de présentation

2012 - 2013

32 établissements
1 525 élèves concernés

- Le dispositif change encore de nom et devient **Etablissements Témoins**
- La lutte contre le gaspillage alimentaire est testée sur 4 établissements
- 1^{ère} Edition du Mag' Etablissements Témoins

2013 - 2014

20 établissements
1 831 élèves concernés

- Mise en place du 1^{er} composteur géant afin de récupérer les déchets d'une école
- Intervention d'un spécialiste et formateur pour accompagner les projets de LGA*
- 2 établissements de santé pour enfants intègrent le dispositif

2014 - 2015

26 établissements
812 élèves concernés

- 1^{er} concours d'affiches
- Renforcement entre Etablissements Témoins et le label E3D*
- Le réemploi passe à la vitesse supérieure avec la 1^{ère} Give Box

2015 - 2016

27 établissements
1 492 élèves concernés

- Des jeux, des news et des infos plus visuels. Voici la nouvelle formule du Mag' ET.
- **Partenariat avec un artiste sur le réemploi**
- Mise en place du 1^{er} poulailler du dispositif

2016 - 2017

39 établissements
2 600 élèves concernés

- **Démarrage des parcours pédagogiques du VALTOM**
- La thématique réemploi est proposée à tous les établissements

2017 - 2018

28 établissements
4 100 élèves concernés

- **Le jardinage au naturel est proposé à tous les établissements**
- Le label E3D* a 5 ans !

2018 - 2019

30 établissements
3 796 élèves concernés

- Etablissements Témoins a 10 ans !



2016 - 2017
Démarrage des parcours pédagogiques du VALTOM



2017 - 2018
Le jardinage au naturel proposé à tous les établissements



2015 - 2016

La voitheure, une voiture qui donne l'heure.
Réalisée par l'école d'Ardes-sur-Couzes avec l'artiste Nicolas Savoye.



POINT DE VUE



Charles BRAULT
Fondateur de D3* - Membre du REEA
*Démarches vers un Développement Durable

Tout commence en 2007 avec une « rencontre éducation et prévention des déchets » organisée par le REE Auvergne, le VALTOM lance son programme de prévention des déchets.

Un projet expérimental d'éducation à la prévention est lancé suite à ces rencontres, 8 établissements participent sur l'année scolaire 2008 - 2009... 10 ans après, ce seront 25 à 30 établissements qui participeront tous les ans, un partenariat sans cesse renforcé entre le REEA, le VALTOM et l'Education Nationale.

Ce dispositif a permis aux animateurs environnement des structures du REEA (Carbala, CPIE Clermont-Dômes, Semis à Tout va, La Catiche, CPIE du Velay, Pierre Feltz Formation, Ressourcerie du Pays d'Issoire) d'évoluer considérablement dans leurs pratiques professionnelles : compétences techniques sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le jardinage au naturel, la réutilisation et le réemploi,

compétences méthodologiques d'accompagnement de projet, diversité de démarches et supports pédagogiques.

Riche d'un partenariat sans cesse renouvelé, le dispositif Etablissements Témoins a su évoluer tous les ans pour s'adapter aux enjeux et problématiques des établissements et de leurs acteurs, formant des citoyens en devenir, favorisant la dynamique de développement durable des établissements, apportant une réponse de terrain, très concrète pour les jeunes.

Que vive encore longtemps cette complémentarité entre acteurs publics, institutionnels et associatifs !



Les publications

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS



ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER



SUIVEZ LES ACTUALITÉS



COMMANDEZ UN STOP PUB



Visiter les sites

VISITEZ LES SITES DE TRAITEMENT



Commander un composteur

COMMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR



RETROUVEZ LES INSTALLATIONS PRÈS DE CHEZ VOUS



DÉCOUVREZ COMMENT RÉDUIRE VOTRE POUCELLE



valtom63.fr

